à Louise-Sophie-Joséphine Hayart, disparu depuis 1878.

Par jugement en date du 22 avril 1893, le tribunal de première instance de Saint-Pol (Pas-de-Calais), a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Déplanque François, marié à Euphrosine Bouchendhomme, disparu le 18 novembre 1888.

Jugement définitif. — Par jugement en date du 8 août 1893, le tribunal de première instance d'Arras (Pas-de-Calais), a sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur Olivier Langelet, garçon de recette à Arras, né à Paris le 10 mai 1844, admis le 11 mai suivant comme enfant assisté du département de la Seine, décédé à l'hospice d'Arras le 8 mars 1891.

Société industrielle. — La société industrielle du Nord de la France a tenu son assemblée générale mensuelle, le 29 mai, sous la présidence de M. Ed. Agache.

M. le président dépouille la correspondance qui comporte différentes lettres concernant : l'école supérieure du commerce de Lille ; le concours entre tous les ingénieurs français pour le projet d'un canal des deux mers ; le congrès des arts décoratifs à Paris en 1894, etc.

M. Agache annonce ensuite, que M. Méline, député, fera, le 7 juin, dans le local de la société, une grande conférence, en vue d'une association pour la défense du travail national.

Après la lecture des nombreux dons faits à la bibliothèque, l'assemblée entend les communications très intéressantes de M. Batteur sur la réparation en matières d'accidents industriels ; de M. Lescœur, contribution à l'histoire chimique de quelques chlorures métalliques ; de M. Arquembourg les lunettes d'ateliers.

Dans l'intervalle, il a été procédé au scrutin pour l'admission de cinq nouveaux membres : MM. F. Delorme, Delattre, S. Delorme, Kœcklin et Nothomb sont proclamés, à l'unanimité, membres de la société.

LE NORD

Armentières. — *Un accident.* — Le jeune Charles Vanclemputte, dont les parents sont cabaretiers au Bizet, a été renversé hier soir, vers six heures, par une voiture qui lui a écrasé la jambe droite et le bras gauche.

Cet enfant a été soigné par M. le docteur Baroux, mandé par les parents.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie a éclaté hier au môle 2, dans un tas de balles de coton. Il a été éteint aussitôt par les agents Duez et Stervaille, à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont insignifiants.

DOUAI

Accidents. — Samedi dans la matinée, M. Laude Henri, 20 ans, domestique chez Mme veuve Joly, aubergiste, Petite-Place, a reçu un coup de pied de cheval au bas-ventre, en entrant dans l'écurie. Il se plaint de douleurs internes.

Le même jour, vers 11 heures du matin, M. Damiens Augustin, 30 ans, ouvrier couvreur à Ostricourt, travaillait à l'intérieur d'une maison en construction, rue de l'Eglise à Dorignies, quand il tomba d'une hauteur d'environ 14 mètres dans la cave. M. le docteur Dransart n'a constaté aucune fracture, mais des contusions graves au côté gauche et à la tête.

Emerchicourt. — M. Cyprien Oblin adresse la lettre suivante aux habitants de la commune d'Emerchicourt :

Dans les numéros des 24 et 31 mai le journal le Travailleur, a publié un article à l'adresse du greffier d'Emerchicourt, me reprochant de faire plusieurs commerce, et d'être impoli à l'égard de Messieurs les membres du Conseil municipal ; il faut être dépourvu de tout bon sens pour reprocher au secrétaire de la mairie d'une commune de trois cent trente habitants de faire plusieurs commerces. Je n'ai pas l'intention de répondre à ces lâches accusations, d'abord, parce qu'il n'y a que mensonges et que l'individu qui m'attaque n'a pas eu le courage de donner son nom. Je tiens ici à vous prouver que je suis en très bons termes avec Messieurs les conseillers et qu'il n'y a pas eu surprise dans ma nomination.

Je suis habitant d'Emerchicourt depuis quarante trois ans, il y avait quinze ans que j'étais conseiller municipal, quand en 1889, mes honorables collègues que vous avez réélus aux dernières élections, ont demandé à M. le Maire de me confier le secrétariat de la Mairie, laissé depuis longtemps à une personne étrangère par égard pour un vénérable vieillard, mais se trouvant par son grand âge, forcé de résilier ses fonctions. Le traitement que je reçois est celui, fixé en 1882, c'est à dire sept années avant ma nomination, toute la différence qu'il y a c'est que votre secrétaire de Mairie est sur les lieux et je n'ai pas besoin de rappeler de quelle manière les fonctions sont remplies.

Vous savez si, à quelques moments que ce soit, même les dimanches et jours de fêtes, si je vous ai refusé mon concours, même au dehors et à côté de mes fonctions ; vous me connaissez et si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est que pour vous mettre en garde contre certain individu, qui, au risque de faire perdre le pain à un malheureux estropié, père de famille, n'hésite pas à le faire attaquer par ce dernier dans un journal local mais se garde bien de revendiquer la responsabilité des attaques vénimeuses dont il est l'inspirateur.

Je crois devoir vous signaler les manœuvres de ce tortueux personnage convaincu que vous jugerez ses procédés comme ils méritent de l'être.

Messieurs, je suis et serai toujours votre très humble et tout dévoué.

Cyprien OBLIN.

Nomain. — Un incendie d'une grande violence et dont on ignore la cause s'est déclaré dimanche à onze heures du soir à Nomain au lieu dit « La Coquerie » chez le sieur Martinache, cabaretier et marchand de charbons. Ce dernier entrant dans sa chambre située au 1er étage pour se coucher la vit toute en flammes, il n'eut que le temps de descendre ainsi que sa femme et donner l'alarme, des douaniers embusqués à proximité accoururent pour porter secours en attendant ceux des voisins ; ils purent réussir à sauver quelques meubles et faire sortir de l'écurie contiguë à la maison incendiée le cheval et deux vaches.

Malgré la promptitude des secours apportés par les pompiers de Nomain secondés par ceux de Cappelle qui sont également accourus, de la maison incendiée et de l'écurie il ne reste que des décombres, on n'a pu rien sauver pas même les vêtements de la famille Martinache. Il y a assurance.

Aniche. — Une tentative de vol a eu lieu dernièrement chez M. Houriez, brasseur. Le voleur a cassé une vitre de la cuisine et pénétré dans les appartements. Il a voulu forcer le coffre-fort, mais il n'a pu y parvenir. Il a seulement réussi à desceller du mur.

Aniche. — Trois vols ont été commis à Aniche dans la nuit du dimanche à lundi. Les malfaiteurs ont opéré de la façon suivante : ils coupent la glace de la porte à hauteur de la serrure, fracturent cette dernière et se trouvent dans la place. Voici la nomenclature des trois vols : Chez M. Joubert, café du Centre, les voleurs ont bu, mangé et emporté un pardessus et un porte-monnaie qui contenait peu d'argent.

Chez M. Delaby, négociant, ils ont enlevé des étoffes et une somme de 40 francs environ.

Chez M. Moreau, débitant et conseiller municipal, ils ont voulu forcer un tiroir, mais ils furent forcés de s'en aller sans avoir pu rien enlever.

De plus une tentative de vol a eu lieu chez Mme veuve Delateppe, bijoutière. Vers 11 heures, les voleurs avaient commencé à couper au diamant la glace de la porte, mais ils furent obligés de déguerpir à cause du bruit causé par des consommateurs sortant de différents cafés.

Nous apprenons qu'on a arrêté à Abscon deux individus qu'on soupçonne être les auteurs des vols.

VALENCIENNES

Recherché. — On recherche actuellement, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction de Valenciennes le nommé Henri Dubot, ancien négociant à Saint-Amand (Nord). Cet individu est inculpé de faux en écritures.

Abscon. — Depuis quelques mois, les vols se succèdent dans cette commune. Il est à croire que cette région est infestée de malfaiteurs réunis en bande, car ils sont d'une audace extrême. Deux vols successifs et importants ont eu lieu chez M. Richez, cabaretier et marchand-épicier, près la fosse St-Mark.

Dans la nuit du samedi 3 au dimanche 4 juin, les malfaiteurs se sont introduits :

1° Chez M. Boulanger, quincaillier, et ont enlevé une certaine quantité de marchandises étalées à la fenêtre.

2° Chez Mme veuve Léost, bouchère, et ont pris 18 jambons, emporté le comptoir à 800 mètres de l'habitation, fracturé alors le tiroir et enlevé la somme de 60 francs qu'il renfermait.

Nous espérons que la police redoublera de surveillance et que les autorités prendront les mesures nécessaires pour que ces méfaits ne se renouvellent plus.

Fresnes. — L'écluse de Fresnes où avait lieu, dimanche après midi, un tir aux canards, a été vers trois heures et demi, le théâtre d'un bien triste accident.

M. Tilmann, ferblantier, 33 ans, marié et père de famille se trouvait à deux pas en avant d'un tireur, M. Callet de Bruai, lorsqu'il reçut, dans les jambes toute la charge du fusil que portait négligemment sous le bras ce dernier.

Le coup ayant fait balle, M. Tilmann a eu la jambe droite broyée au-dessus de la cheville et la jambe gauche fortement abimée.

Après avoir été pansé par le docteur Hustin, le blessé a été reconduit à son domicile dans un état alarmant.

On pense que l'amputation de la jambe droite devra être pratiquée.

Vieux-Condé. — Dimanche 18 juin, à deux heures, grand concours international de chiens ratiers, organisé par le club ratier d'Hergnies, chez M. Germain Mathieu, salon de la Renaissance). 110 fr. de prix en deux catégories. Les inscriptions seront rigoureusement fermées à deux heures.

— La date du carrousel vient d'être définitivement fixée au mardi 15 août.

CAMBRAI

La Cambrésienne. — La société de gymnastique la Cambrésienne qui a obtenu au concours d'Arras en division supérieure une première couronne et un premier prix par acclamation du jury pour sa section de pupilles, a fait sa rentrée hier soir.

Toutes les sociétés locales se sont portées à sa rencontre.

La municipalité a reçu la société victorieuse à l'Hôtel de ville pour la complimenter et lui offrir les vins d'honneur.

Cuvillers. — Un incendie s'est déclaré hier vers une heure dans la grange de M. Legardez. Plusieurs maisons sont détruites. La commune peu importante ne possède pas de pompe à incendie.

DUNKERQUE

En route pour Islande. — Le yacht le *Fœdora*, entré dimanche au bassin de Freycinet, à Dunkerque, en est sorti lundi à deux heures, se dirigeant sur l'Islande, où il va faire avec ses passagers une curieuse croisière d'agrément.

— Le dundee *Léonie et Emma*, allant accomplir une deuxième période de pêche à Islande, est sorti du port de Dunkerque, lundi à 3 h. de l'après-midi.

— Le dundée *Saint-Pierre* le suivra incessamment.

Notre défense mobile — La canonnière *Flamme* et les trois torpilleurs de notre station sont sortis du port de Dunkerque lundi à 5 heures du soir, allant à Calais et à Boulogne.

Commencement d'incendie. — Dimanche après-midi, vers 3 heures un commencement d'incendie qui n'eut heureusement aucune conséquence fâcheuse, s'est déclaré sur le quai de Freycinet dans un tas de balles de coton, que l'on suppose avoir été mis imprudemment par des gamins, surpris un instant auparavant occupés à fumer.

Quelques seaux d'eaux suffirent à éteindre l'incendie.

Chronique maritime. — Le steamer anglais *Bremen* est parti de Philadelphie le 26 mai pour Dunkerque avec pétrole.

— Le steamer anglais *Chafield* a été affrété de Seriphos pour Dunkerque avec 4,000 tonneaux minerai à 8 sh.

— Le steamer anglais *Franklin* a été affrété de Taganrog à Dunkerque avec grains, etc.

Le steamer anglais *Perim* est passé à Gibraltar, le 3 juin, allant de Battoum à Dunkerque. Attendu vers le 9 courant.

— Le steamer anglais Benwell-Togger est parti le 2 juin de Port-Saïd, allant de Bombay à Dunkerque, avec cotons, grains et graine, attendu vers le 12 courant.

— Le steamer Chrysalide a été affrété du Danube pour Dunkerque.

— Le quatre-mâts français Tarapaca de la maison Bordes, a été rencontré le 15 mai par 24° latitude sud et 82° longitude ouest allant à Dunkerque avec nitrate, chargé à Iquique.

Le yacht « Fœdora ». — Le magnifique yacht à trois mâts et à vapeur le Fœdora, venant du Havre et de Boulogne, est entré dimanche après-midi au bassin de Freycinet.

Ce beau yacht appareillera aujourd'hui lundi ou demain se dirigeant, avec ses touristes, vers les côtes glaciales d'Islande, allant faire une tournée dans les endroits principaux de la mer hyperboréenne.

A cet effet, un capitaine de Dunkerque, M. L. Eward, qui a fait longtemps le rude métier de pêcheur d'Islande, est embarqué à bord du Fœdora en guise de pilote.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Le concours de gymnastique

Favorisé par un temps superbe le concours de l'association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais a été des plus brillants.

Le jardin du gouverneur, où avait lieu la fête, présentait un charmant coup d'œil. Les tribunes, fort élégamment décorées, regorgeaient de monde.

Toutes les parties du concours ont permis de constater les grands progrès faits depuis un an par les gymnastes de la région du Nord.

S'il y a eu hier des vainqueurs et des vaincus, l'on peut dire que toutes les sociétés participant à la fête méritent les plus grands éloges.

En division supérieure, c'est Cambrai qui l'a emporté. Roubaix a été classé second et Calais troisième.

En première division, la lutte a été vive entre Douai et Tourcoing.

Finalement Douai a obtenu le premier prix.

Disons en terminant que M. Adolphe Lenglet, président de l'Association régionale, a remis les palmes académiques attribuées par le gouvernement de la République à M. Deflandre, chef de gymnastique.

BÉTHUNE

Lens. — Samedi soir, la voiture de M. Dupont, marchand de chevaux à Loos, descendait la rue Pœuf d'une allure rapide, Henriette Denef, 77 ans, n'eut pas le temps de se garer et fut renversée. Cette dame a reçu de graves contusions aux jambes.

— En se rendant à la fosse numéro 3 des mines de Liévin, M. Henri Debièvre a trouvé sur le chemin dit du bois un chapeau en feutre gris, une paire de bottines en chevreau et une canne, le tout ayant très peu servi. Ces objets ont été déposés au bureau de M. Belin, commissaire de police à Lens, où on peut les réclamer.

Fouquières-les-Béthune. — L'autre soir, pendant le salut, plusieurs jeunes gens, dans l'unique but de taquiner les fidèles qui se trouvaient dans l'église, y avaient lâché un très grand nombre de hannetons. Ces hannetons se mirent à voltiger par bandes autour des cierges allumés sur l'autel ; il s'ensuivit une explosion de rire général. M. le curé, fort contrarié de cet incident qui troublait l'exercice du culte admonesta sévèrement les jeunes gens. Procès-verbal a été dressé ensuite par le garde-champêtre et l'affaire pourrait bien ne pas en rester là.

Calonne Ricouart. — M. Edouard Damart, 25 ans, ouvrier mineur, sortant le soir à l'heure de la retraite du cabaret tenu par le sieur Derobaix, a été roué de coups par Prosper Brunel, âgé de 23 ans.

Meurchin. — Jeudi après-midi des gamins ont brisé les carreaux de vitre aux fenêtres d'une voiture appartenant à M. Jean-Baptiste Lohez, qui stationnait depuis un mois à l'entrée du village. En outre ils ont enfoncé un panneau à la porte d'entrée et mis au pillage tout ce que contenait la voiture. M. Lohez a porté plainte et une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Bruay. — En vertu d'un mandat d'amener décerné par le parquet de Béthune, les gendarmes ont arrêté vendredi après-midi à l'estaminet du *Cheval Noir*, rue de l'Argilière, [illegible] la fosse n° 3, Angèle [illegible], [illegible] originaire de Marles, [illegible] mai dernier par le tribunal correctionnel de Béthune [illegible]

— Un ouvrier mineur, Jules Waroux, 19 ans,

en voulant remettre sur les rails une berline qui venait de dérailler dans un plan incliné de la 11e veine, au fond de la fosse n° 1 des mines de Bruay, a eu la main droite fort endommagée.

Arques. — Un incendie dont on ne connaît la cause a détruit diverses marchandises se trouvant dans la voiture du sieur Jean-Baptiste Delaire, marchand à Guarbecques.

La perte est évaluée à environ 500 francs.

Il y a assurance.

SAINT-OMER

Accident. — Hier, vers 8 heures du soir, la jeune Gamée, 10 ans, a été surprise par une voiture et serrée entre la roue de ce véhicule et la muraille du couvent du Repentir.

L'enfant se plaint de douleurs dans l'abdomen.

CALAIS

Arrestations. — Dubois Edouard, 25 ans, tulliste, rue Champaillier et Lechfild Charles, 24 ans, tulliste, rue du Cheval, 25, inculpés de bris de clôture et coups ont été arrêtés.

Vol. — Une paire de bottines a été volée chez M. Deltaille, cafetier, rue Notre-Dame, 57.

AISNE

Dramatique accident dans une carrière à Laon

Un dramatique accident est survenu à la carrière de Presles et Thierny dans l'après-midi d'hier. Un carrier nommé Roger travaillait au fond, à environ 406 mètres de l'entrée, lorsque le plafond se détacha sur une longueur de 45 mètres, ensevelissant Roger jusqu'au milieu des caisses. Ce malheureux se rendit compte de la situation affreuse où il se trouvait. Seul, sans chance de pouvoir faire entendre ses cris, il ne pouvait être secouru que vers sept ou huit heures du soir, lorsqu'on ne le verrait pas rentrer au logis.

Avec un pic, il parvint à soulever la pierre énorme qui lui broyait les jambes, puis il attendit dans l'obscurité, sa lampe ayant été brisée, la fin de son martyre, dont il comptait les mortelles heures avec les doigts posés sur les aiguilles de sa montre. Tout se passa comme il avait pensé : vers huit heures, on vint mettre fin à son horrible position. Roger a montré une grande énergie, et c'est d'une voix calme qu'il me fait le récit de son accident. Il a la jambe gauche complètement écrasée et la droite brisée. On sera probablement obligé de pratiquer l'amputation.

SAINT-QUENTIN

Agression. — D'après la déclaration faite à la gendarmerie du Catelet par le sieur Lefebvre Edouard, maréchal-ferrant à Saint-Quentin, rue Saint-Jacques, il aurait, le 28 mai, vers dix heures du soir, en allant à Malincourt, été attaqué sur la route de Villers-Outréaux à Aubencheul, par deux individus de lui inconnus. Il était, dit-il, un peu pris de boisson.

Ces individus lui auraient pris un calepin, un démêloir, un papier à cigarette, une ceinture en tissu rouge et un mouchoir, le tout estimé par lui 4 fr. 50.

Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de retrouver la trace des voleurs.

Le Seul *Véritable Alcool de Menthe*, c'est l'Alcool de MENTHE de RICQLÈS

Recommandé contre les moindres malaises
Boisson hygiénique et rafraîchissante
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE exquis
Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

Le VIN de BANYULS-TRILLES

peut être pris indifféremment avec *de l'eau* ou *pur*.

Dans le premier cas, il constitue un désaltérant très agréable et bienfaisant.

Dans le second, c'est le meilleur tonique que l'on puisse prendre.

Toujours l'apéritif et le fortifiant par excellence exceptionnellement recommandé d'ailleurs par les célébrités médicales.

DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du 5 juin

Viol à Morbecque

Le sieur Benoit Huyghe, âgé de 43 ans, journalier à Morbecque, inculpé de viol et d'attentats à la pudeur.

Benoit Huyghe, 7 ans de réclusion et déchéance de la puissance paternelle.

Faux et détournements à l'asile d'aliénées de Bailleul

Un ancien receveur de l'asile d'aliénées de Bailleul, Félix Olivier, exerçait ses fonctions depuis le 23 décembre 1889.

Son traitement de 4,000 francs ne lui permettait pas de satisfaire tous ses goûts de dépenses. Il ne tarda pas à puiser dans la caisse de l'asile, s'appropriant des sommes qu'il avait reçues, soit pour la pension des aliénées, soit pour d'autres motifs.

Afin de dissimuler ces détournements, Olivier falsifiait la comptabilité, en omettant d'inscrire sur ses registres les sommes ainsi détournées. Lorsqu'il craignait de voir ses agissements découverts, il effectuait à la caisse de l'asile les remboursements les plus urgents et régularisait partiellement les comptes arriérés pour ne pas éveiller les soupçons des inspecteurs ; mais il ne parvenait à ce résultat qu'en commettant de nouveaux détournements et de nouveaux faux et en aggravant sans cesse le déficit.

C'est ainsi qu'il a falsifié ses écritures en portant en recettes la somme de 115 fr. au lieu de 229 fr. 60 qu'il avait touchée pour le compte de Mlle Lefebvre, et en omettant d'inscrire le versement des sommes suivantes : 96 fr. 60, au compte de Mme Roucdy ; 115 fr. 15, au compte de Mlle Nassen ; 116 fr. 95, au compte de Mlle Beauvois ; 109 fr. 90, au compte de Mlle Lefebvre ; 322 fr. 95, au compte de Mme veuve Lannemas ; 115 fr. 60, au compte de Mme Wasse, 115 fr. 70, au compte de Mme Deleporte ; 115 fr. 15 au compte de Mme veuve Pisonnier ; 193 fr. 45, au compte de Mlle Delembre ; 115 fr. 30, au compte de Mlle Moreau ; 136 fr. 30, au compte de Mme veuve Thys ; 154 f. 60 au compte de Mlle Delory ; 230 fr. au compte de Mme Dehon ; 125 fr. au compte de Mme veuve Pyckaert ; 114 fr. 60, au compte de Mme Caiteau ; 324 fr. 80, au compte de Mme Petit ; 174 fr. 80, au compte de Mme veuve Angelo ; 199 fr. 50, au compte de Mme Wolty ; 169 fr. 60, au compte de Mlle Leprêtre et 114 fr. 68, au compte de Mlle Lefebvre.

Olivier a fait usage des écritures ainsi falsifiées en les soumettant à la vérification du service des finances.

Lorsqu'il s'est aperçu que le déficit ne pouvait plus être caché, il a pris la résolution de s'enfuir et est parti pour l'Amérique, en emportant sept à huit mille francs qu'il avait en caisse.

A son retour en France, en janvier 1893, il a été mis en état d'arrestation et a avoué tous les faits qui lui sont reprochés.

Le total des détournements s'élève à 22,630 fr. 05 c., dont 19,044 fr. 75 résultant du déficit de caisse et 3,585 fr. 30 de recettes dissimulées.

Olivier prétend pour sa défense qu'il avait l'intention de ne pas détourner une somme supérieure à son cautionnement, qui était de 18,900 francs.

Olivier Félix, 5 ans de réclusion.

Défenseur : Me d'Hooghe.

LE VOL DE CHEZ M. BRIET à Roubaix

Le 24 janvier 1893, l'inspecteur de police Huyghe, ayant appris que des malfaiteurs projetaient de commettre un vol chez M. Briet, demeurant rue Colbert, 74, à Roubaix, se rendit chez ce propriétaire, et aidé de plusieurs agents organisa une surveillance.

[illegible] après l'avoir enduit de boue pour amortir le bruit.

Par l'ouverture ainsi pratiquée, le nommé Coucke pénétra dans le bureau, qu'il fouilla. Pendant ce temps, le nommé Dardenne, demeuré près de la fenêtre, examinait des papiers trouvés sur la tablette. Après avoir fouillé, de concert avec Dardenne, une sacoche pendue au mur, Coucke, armé d'un ciseau à froid, se dirigeait vers le coffre pour le fracturer, lorsque les agents se jetèrent sur lui et le mirent en état d'arrestation, malgré les efforts de Dardenne qui cherchait à tirer son camarade dehors par l'ouverture pratiquée dans la fenêtre. Les agents, s'étant emparés de Coucke, se précipitèrent dehors pour arrêter ses complices, mais ils ne purent les rejoindre.

Coucke fut trouvé porteur de quelques paquets de poudre à sécher l'encre dont il s'était emparé, les prenant sans doute pour des paquets de cigarettes. Il a avoué sa culpabilité et prétendu qu'il avait pour complice un individu dont il ignorait le nom. En réalité, il était assisté de deux complices, le nommé Dardenne, qui, le lendemain, a été arrêté par la police de Roubaix, après avoir fait une vive résistance, et le nommé Vandembossche qui a pris la fuite et n'a pu être retrouvé.

Dardenne a été vu et formellement reconnu par les agents au moment où il brisait le carreau par lequel Coucke est entré dans la maison et pendant qu'il visitait les papiers et la sacoche de M. Briet.

Il a été établi que, dans la soirée du 26 janvier, Coucke et Vandembossche dit *Ballon-Bleu* sont allés trouver Dardenne dans sa chambre et en sont partis tous les trois ensemble, vers dix heures et demie, pour aller commettre le vol concerté entre eux. Vers deux heures et demie du matin, Dardenne est revenu seul à son domicile, paraissant très ému, s'est fait ouvrir la porte par sa logeuse, et à trois heures du matin est reparti avec la fille Vandenende, sa maîtresse, annonçant qu'ils se rendaient à Lille.

D'autre part, Dardenne, après son arrestation, a raconté aux filles Triquet et Delberghe, détenues en même temps que lui à la prison municipale de Roubaix, toutes les circonstances du vol sans leur cacher la part que Vandembossche et lui-même y avaient prises.

Les accusés ont déjà subi de nombreuses condamnations.

Coucke Léopold, 8 ans de travaux forcés et relégation.

Dardenne Alexis, 5 ans de travaux forcés et relégation.

Vandembossche Julien, acquitté.

Le Crime d'Hautmont

Dans l'affaire de Hautmont qui viendra demain aux assises le siège du ministère public sera tenu par M. Chenest, procureur général.

Le principal accusé sera défendu par Me D'Hooghe.

Nouvelles à la Main

Rapineau discute avec son pharmacien.

— Comment trois cents francs pour m'avoir enlevé un ver solitaire ?... C'est trop, franchement, c'est trop.

— Réfléchissez, fait le pharmacien avec douceur. Ce ver avait plus de six cents mètres ; ça ne fait que dix sous le mètre...

***

Au restaurant :

— Garçon, voici un œuf bien vénérable...

— Monsieur ?

— Il y a un poulet dedans.

— Un poulet ! Si monsieur veut, on va le lui mettre à la broche.

BRULE-MAISON.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand Théâtre de Roubaix. — *Le premier mari de France.* — C'est ce soir qu'a lieu au Grand Théâtre la représentation donnée avec le concours de l'excellent comique du Théâtre des Variétés de Paris, l'inimitable Lassouche.

On avait dit en ville que la troupe qui jouerait la même pièce à Lille ne serait pas exactement composée comme celle qui vient à Roubaix ; que Baron y figurerait alors qu'il ne paraîtrait pas à Roubaix.

Ceci est absolument inexact ; Baron ne jouera pas plus à Lille qu'à Roubaix car il n'est pas compris dans la distribution des rôles publiés au programme et cette distribution est la même pour toute la tournée.

Le comique Lassouche qui à chacun de ses passages chez nous a remporté un succès incontestable, est une attraction qui attirera de nombreux roubaisiens au Grand Théâtre pour voir le « Premier mari de France. »

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. (Hippodrome). — Mardi 6 juin 1893. Une seule représentation du plus grand succès du Théâtre des Variétés. Bureaux à 8 h. Rideau à 8 heures 1/2.

Le Premier Mari de France

vaudeville en trois actes, de M. Albin Valabrègue

On commencera par

Les Vieilles Gens

Comédie en un acte de M. Albin Valabrègue

A 9 h. 1/4, le 1er mari de France.

Prix des places : Loges et fauteuils 4 fr. — Pourtours 2 fr. — 1res de face 1.50 — 1res de côté 1.25 — Galeries, 0.60.

Pour la location, s'adresser comme d'usage.

La Fanfare la Cœcilia et l'Orphéon l'Echo de la Frontière exécuteront, sur la Grand'Place, le jeudi 8 juin 1893, à 8 heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La Cœcilia

Le Drapeau belge, pas redoublé (Grég. Dickers).
Mignonnette, ouverture (J. Baumann).

L'Echo de la Frontière

Le Songe d'une nuit d'été (Amb. Thomas).
Voici l'aurore (Saintis).

La Cœcilia

Un jour de vacances, fantaisie (D. Snoeck).
Rêves d'un jour, grande valse (F. Boeche).

PETITE CORRESPONDANCE

C. G. — Nous ignorons la date. Adressez-vous au directeur du service de la santé, à l'hôpital militaire.

LE FACTEUR.

Etat-civil de Roubaix

Du 5 juin

Naissances. — Jeanne Hautenne, rue du Pays, 4. — Louis Delnatte, rue Longues Haies, 13 — Germaine Dejaeger, rue Cugnot, 56 — Albert Deprestere, rue de Tourcoing — Julia Haek, rue du Tilleul — Adrienne Van Etalande, rue de Naples. — François Hertogs, rue de la Limite, 4 — Isidore Dewasch, rue Turgot, 158 — Louise Boyer, rue de la Redoute, 29 — Raymond Remmerie, boulevard de Metz.

Décès. — Léontine Knockaert, 4 mois, rue de l'Epeule — Désiré Plancke, 46 ans, Hôtel-Dieu — Françoise Gaudras, 87 ans, rue Daubenton, 132 — Valentine Philipperaux, 2 mois, boulevard de Belfort, 32 — Gaillet, présenté sans vie, rue Leverrier, 21 — Fernand Mathon, 1 mois, rue de la Lys, 21 — Denis [illegible], 2 jours, rue de l'Hommelet — Frédéric Debosschere, Hôtel Dieu — Charles Seynaeve, 3 mois, rue Archimède — Gustave Devos, 36 ans, dans le canal.

Etat-civil de Tourcoing

du 4 juin

Naissances. — Marie Vanhonacker, sentier de Roncq — Henri Leveugle, rue Cappelle — Henri et Albert Dhaze, Marlière — Stéphanie Debay, rue de Wailly — Julia Dubois, rue Malcense — Alexandre Honoré, rue de l'Eglise.

Du 5

Léon Delannoy, rue des Poutrains — Raymonde Tiberghien, rue des Poutrains — Charles Claeys, rue du Tilleul — Marie Desmettre, rue de Calais — Julien Vanniewenhuyse, rue de Gaisnes — Anna Debacker, rue des Carliers — Henri Cam[illegible], rue du Dronckaert — Céline Callens, au Brun-Chemin — Léontine Bomart, rue du Tilleul.

Décès. — Rosalie Manche, 70 ans, [illegible] — [illegible] — Julia Delannoy, [illegible] — Pauline Duvillers, 8 ans, rue Verte — [illegible]

Welcome, 4 mois, rue Notre Dame des Anges — Victor Grimonprez, 13 jours, rue Jean Legrand — Carlos Jovenaux, 41 ans, contre-maître, rue de Mouveaux.

Du 5

Ferdinand Compleux, 67 ans, rue Tossée — Zoé Duforest, 24 ans, mousseline, rue Croix Rouge — Jules Desurmont, 53 ans, rue Philippe de Girard — Henri Lapies, 10 mois, Pont de Neuville — Mélanie Sobri, 68 ans — Silvie Degraeve, 24 ans, rue du Cosët — Adèle Planquart, 54 ans, rue Desurmont.

Mariages. — Entre : Constantin Wouters, 33 ans, manœuvrier et Hélène Provot, 23 ans, couturière.

Etat-civil d'Hem

du 20 mai au 1er juin 1893

Naissances. — Louis Dufermont, place communale — Thieffry Germaine, au Civron — Emile Bossut, au Petit Lannoy — Georges Desplanque, au Petit Lannoy — Emile Destrieux au Civron — Jules Delière, Citadelle — Sophie Mahon, Petit-Lannoy — Henri Denttievel, au Petit-Lannoy — Jules Van Akerckove, au Rivage.

Décès. — Leclercq, mort-né, Citadelle — J.-Bie Duquesne, 3 mois, rue Poivrée — Denis Dufermont, 63 ans, rentier, place Communale — Charlotte Debouvry, 63 ans, au Petit-Lannoy — Achille 7 mois, au Calvaire.

Publications de Mariages. — Entre : Claude Vanroneveau, chaudronnier et Zoé Pan, servante, à Annappes.

Mariages. — Entre : Napoléon Dulen, tisserand et Julie Lemaire, journalière — Henri Delière, teinturier et Victorine Demeuldre, journalière — Emile Crombet, journal. et Rosalie Fremaux, servante — Fontaine Casimir, journ. et Angèle Dufermont, journalière.

MAUX D'ESTOMAC [illegible] TOUJOURS GUÉRIS par la POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE

GUERISON RADICALE des Maladies Secrètes PEAU ET DES MALADIES DE LA DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

Traitement rationnel par M. VANDENDRIESSCHE MÉDECIN-PHARMACIEN

LILLE, 6, rue Puébla, LILLE

Pommade Antiherpétique pour dartres, eczémas, démangeaisons 2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 60 par mandat-poste

Consultations GRATUITES tous les jours, de 2 à 5 h. et par correspondance

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 juin 1893.

Le marché est bien impressionné par la hausse du Rouble à Berlin et la semaine débute dans d'excellentes conditions.

Le 3 o/o reprend au marché en avant ; les optimistes entrevoient déjà le pair pour le moment de la conversion ; en clôture il est demandé à 98.37.

Le 4 1/2 0/0 est soutenu à 106.15.

L'Italien cote 93.37.

L'Extérieure gagne à 665/8 sur une amélioration du change à 16.50 o/o.

Le Portugais est immobile à 22 7/8.

Marché très animé sur les actions du Crédit.

La Banque de France fait 3.915.

De nombreux achats élèvent le Crédit Foncier à 991 ; il faut voir le cours de 1 000 fr. à très bref délai.

Le Comptoir National d'Escompte progresse à 487.

Le Crédit Lyonnais est ferme également à 763.75.

La Société Générale finit à 470.

L'action des Immeubles de France, qui m rdie sur son coupon de 12.50, cote 497.50.

Les titres de la Société Niçoise de Transports maritimes sont assurés de trouver une nombreuse clientèle, en raison de l'avenir réservé à cette entreprise.

On demande à 455 l'obligation du chemin de fer de Valence et du Nord-Est de l'Espagne.

Cette ligne est destinée à desservir une contrée excessivement riche en productions de toutes sortes, qui lui fourniront un trafic considérable.

L'obligation des Chemins Economiques se consolide à 455.

Ch. HEYMAN et Cie
10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

Le Comptoir de Change

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

LILLE | ROUBAIX
69 bis, rue Nationale | 6, rue de la Gare.

PAIE immédiatement à présentation sans classement ni bordereau.

1° *Sans frais* les coupons : Russes, Hongrois, Anglais, Suédois, Chemins de fer français, etc., etc.

2° Tous autres Coupons Français et Etrangers, à toute époque avant l'échéance, moyennant commission variant suivant le délai d'escompte.

3° Tous titres remboursables.

Achète et vend à forfait toutes valeurs négociables Titres contre espèces.

EXÉCUTE à des conditions particulières même titres contre espèces, tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Berlin, Londres, Amsterdam.

Vente avec option de revente après tirage, à 2 francs d'écart de Valeurs à lots de tout repos telles que Lots Congo, Bons Panama, Bruxelles, Anvers, etc., etc.

Conditions particulières pour les Sociétés financières.

BOURSE DE LILLE

Du 5 juin 1893

Département du Nord 1870, obligation de 100 fr., 108.50.

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

Benjamin Delgutte et Cie (a 500 f. p.) p. 401.50.

CHARBONNAGES (Actions)

Anzin le 1/100 de denier, 4472 50. Bully-Grenay, le 1/6 ancienne, 2341.25 et 2340.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2	1.	104 85	Brux. lib. 1886.	106	[illegible]
[illegible]	III	102 [illegible]	Nouv libéré 1886.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	III	102 90	Ostende à 1874	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	102 [illegible]	[illegible] 1877	[illegible]	[illegible]
Annuités 3 1/2	[illegible]	102 [illegible]	Tournai 1874	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Gand.	[illegible]	[illegible]
Cr. com. 4 1/2	[illegible]	115 25	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	4.	114 75	Liège	[illegible]	[illegible]
[illegible]	3 1/2	102 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 pc 1861.	[illegible]	121 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 pc 1868.	[illegible]	104 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Anvers 1887 lib.	[illegible]	104 25	[illegible]	[illegible]	103 50
Anv. libéré 1887.	[illegible]	104 50	[illegible]	[illegible]	104 [illegible]

BONS PANAMA

Tirage du 15 juin 1893

Gros Lots { 250,000 francs. 100,000 francs.

Le Crédit Lyonnais, Agences de Roubaix et de Tourcoing, vend ces Bons à 102 fr. et les reprend jusqu'au 21 juin inclus à 100 fr.

AVIS [illegible]

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

DU 5 JUIN

Cote officielle de 4 heures 1/2
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour	TYPE 3 Cote préc.	Cote jour
Janvier	5 00					
Fév.						
Mars						
Mars nouv						
Avril						
Mai						
Juin	4 85					
Juillet	4 85	4 85				
Août	4 90					
Septembre	4 90	4 90				
Octobre	4 90	4 90				
Novembre	4 90	4 90				
Décembre	4 925					

Peignés d'Australie Type A.B.

Janvier			Juillet	5 00	
Février			Août	5 00	
Mars			Septemb.	5 00	5 00
Avril			Octobre		
Mai			Novemb.		
Juin	4 95		Décemb.		

DÉTAIL DES VENTES

Ventes du jour
Type unique

Juillet	15,000	à 4.85
Septembre	5,000	à 4.875
	15,000	à 4.90
	5,000	à 4.925
Octobre	10,000	à 4.90
	5,000	à 4.925
Décembre	5,000	à 4.95
Après bourse		
Juillet	10,000	à 4.85
	10,000	à 4.8[illegible]
Septembre	[illegible]	[illegible]
Octobre	[illegible]	[illegible]
Décembre	5,000	à 4.95

Total : 60,000 kilos.
Tendance soutenue.

Anvers, 5 juin.

Peignées françaises de la Plata

En disponible [illegible] 000 balles de [illegible]

Contrat

Juin, 0.00 [illegible] ; juillet 0.00 ; [illegible]

Peignées allemandes de la Plata

Janvier 477 ; février 480 ; mars 480 ; avril 485 ; mai 000 ; juin 462 ; juillet 463 ; août 465 ; septembre 467 ; octobre 470 ; novembre 472 ; décembre 475.

Ventes 000,000 kilos.
Marché calme.

Le Havre	COTONS très ordinaire Louisiane Ouv.	Clôt.	LAINES Buenos-Ayres en suint Ouv.	Clôt.	CAFÉS Santos les 50 kilos Ouv.	Clôt.
Janvier	52.95	56.25	146.50	144.50	93.50	92.[illegible]
Février	52.95	56.87	146.50	144.50	93.50	92.[illegible]
Mars	55.50	56.62	143.50	[illegible]	93.50	[illegible]
Avril	50.50	57.87	144.50	[illegible]	[illegible]	94.50
Mai	[illegible]	[illegible]	142.50	[illegible]	94.50	94.[illegible]
Juin	[illegible]	51.62	142.50	[illegible]	94.50	94.[illegible]
Juillet	[illegible]	52.50	142.50	[illegible]	94.50	94.[illegible]
Août	[illegible]	52.50	144.50	[illegible]	94.50	94.[illegible]
Septem.	52.25	52.87	143.50	142.50	94.[illegible]	93.50
Octobre	[illegible]	[illegible]	142.50	[illegible]	94.[illegible]	93.50
Novemb.	[illegible]	[illegible]	143.50	[illegible]	94.[illegible]	93.50
Décemb.	55.[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	94.[illegible]	93.50

LA VILLETTE, 5 Juin — Bestiaux

Espèces	Am.	Vendus	Prix		
Bœufs	3920	2430	1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Veaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	21282	17590	1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	4801	[illegible]	1 [illegible]	1 40	1 [illegible]

BOURSE DE PARIS

3 o/o comptant	[illegible]	Fives-Lille	650
3 o/o à terme	98 37	Lille-Béthune	[illegible]
3 o/o am. compt.	98 55	Picardie-Flandr.	[illegible]
3 1/2 Am. comptan.	105 90	Bons de la Presse	12
4 1/2 83 terme	106 15	Panama action	[illegible]
Ville de Paris.		3 o/o obl.	21
Oblig. 1855-1860.	566	4 o/o obl.	22
1865 4 o/o	544	4 o/o obl.	29
1869 3 o/o	429 75	3 o/o obl.	21
1871 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Id. quarts 3 o/o	111 50	Suez actions	2637 50
1875 4 o/o	539 50	délégations	685
1876 4 o/o	540	part fond.	1120
1886 3 o/o	419 50	Soc. civile	1890
Id. quarts	106	Gaz de Paris	1377 50
Ville de Lille 1860	114 25	Omnib. Paris	1040
Id. 1863	109 50	Russe 1880	[illegible]
Marseille 77, 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dette Tunisienne	[illegible]	Egypte unifiée	[illegible]
Banq. de France	3915	[illegible]	[illegible]
Banq. Escompte	185	[illegible]	[illegible]
Banque de Paris	665	4 o/o Hongrois	[illegible]
Compt. d'Escom.	485	5 o/o Italien	[illegible]
Crédit Foncier	990	Portugais 3 o/o	[illegible]
Dynamite cent.	463 50	5 o/o Turc	[illegible]
500 f. 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
500 fr. 4 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
500 fr. 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
100 fr. 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Commun. 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Id. 5 es. 3 o/o	[illegible]	Portugais (ext.)	[illegible]
Id. 1875 4 o/o	[illegible]	Hellénique 1881	[illegible]
Fonc. 1877 3 o/o	221	[illegible]	[illegible]
Fonc. 1879 3 o/o	476	[illegible]	[illegible]
Fonc. 1883 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Comm. 1880 3 o/o	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fonc. 1885 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fonc. 1885 3 o/o	[illegible]	Midi	[illegible]
Crédit Lyonnais	761	Orléans 5 o/o	[illegible]
Crédit Mobilier	140	Lyon 5 o/o	[illegible]
Société Générale	470	Midi 5 o/o	645
Est	947 50	Bons 100 du por.	[illegible]
Lyon	1550	Algériens port.	[illegible]
Midi	1195	[illegible]	[illegible]
Nord	1990	Cie Transatlant.	[illegible]
Orléans	1555	Consolidés angl.	[illegible]
Ouest	1065	[illegible]	[illegible]

Le gérant : E. DUGARDIN.